

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Direction des moyens généraux- Fournitures de mobiliers de bureau en verre et de mobiliers scolaires - Appel d'offres ouvert -
AUTORISATION**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Propriétaire de 53 écoles situées en ZAC, notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale a la charge de l'acquisition ou du renouvellement du mobilier scolaire de ses établissements.

Par ailleurs, en tant que gestionnaire des moyens nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des directions de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la direction des Moyens Généraux est chargée de la fourniture et du renouvellement du mobilier de bureaux des agents communautaires. Depuis plusieurs années la C.U.B a fait le choix d'équiper certains bâtiments en mobilier à faible potentiel calorifique au moyen de mobilier en verre.

C'est dans ce cadre, et pour anticiper la fin prochaine des marchés existants, qu'il convient de lancer une nouvelle mise en concurrence pour la fourniture de mobilier de bureaux en verre, et la fourniture de mobilier scolaire.

Les besoins sur 4 ans dépendent tant des mouvements de services, des recrutements que des ouvertures et/ou transferts de classes. Des lors, le rythme des commandes annuelles ne peut être évalué de manière précise. En conséquence, notre EPCI, décide de lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics en vue de la passation d'un marché à bons de commande avec minimum en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Cette consultation comportera deux (2) lots, faisant chacun l'objet d'un marché séparé, passés pour une durée de un (1) an reconductible par période successive de 1 an dans la limite de trois (3) reconductions. Les montants minimaux sur la durée totale du marché sont définis comme suit:

Lot 1 / mobilier de bureau en verre de sécurité	: 120 000 € HT
Lot 2 / mobilier scolaire	: 100 000 € HT

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés, en application des articles L2121-12 et 13 du CGCT). Il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir :

► Lancer une procédure en appel d'offres ouvert sur la base d'un marché dont le montant minimum annuel estimé des besoins, est de :

30 000 € HT pour le lot 1 et 25 000 € HT pour le lot 2.

► Approuver le projet de dossier de consultation à votre disposition à l'immeuble Guyenne, direction centrale des marchés – 6ème étage.

► Autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation et à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

que la dotation en mobilier participe aux bonnes conditions de fonctionnement des services et des écoles, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres permettant la fourniture de mobilier en verre pour les services communautaires et de mobilier scolaire pour les écoles, propriétés de la CUB.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Article 2 : Le dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

Article 3 : Monsieur le président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 : Monsieur le président est autorisé à procéder un cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : Cette dépense sera imputée sur les budgets suivants:

- Budget Principal des exercices 2011 à 2014 au chapitre 21, article 2184 – CRB AA40
- Budget Principal des exercices 2011 à 2014 au chapitre 011, article 60 628 – CRB AA40
- Budget annexe n° 31 – transport – des exercices 2 011 à 2014, article 2184 – CRB H340
- Budget annexe n° 11 – déchets ménagers- des exercices 2011 à 2014, article 2184 – CRB O300
- Budget annexe n° 11 – déchets ménagers- des exercices 2011 à 2014, article 60 628 – CRB O300
- Budget annexe n° 22 – régie du SPANC- des exercices 2011 à 2014, article 2184 – CRB O600

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2011

PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2011

M. MICHÈLE ISTE